



DECLARATION LIMINAIRE FORCE OUVRIERE COMITE TECHNIQUE DE RESEAU MARINE DU 11 DECEMBRE 2014

**C'est injuste et abusif
Le ministère est une nouvelle fois à la diète.**

Amiral, mesdames, messieurs,

Il n'est pas possible de tenir ce comité technique abordant les restructurations, sans revenir sur le contexte général et les récents événements qui témoignent selon nous, de l'altération du dialogue social.

Le ministre la Défense, Jean-Yves Le Drian se félicite du maintien du budget annuel de la Défense à 31,4 milliards d'euros jusqu'en 2015, alors que Bercy exige une baisse sévère. Mais c'est un maintien en trompe-l'œil au regard de l'inflation annuelle et de l'augmentation du coût des équipements. Oui un trompe-l'œil car vous continuez à réduire le volume des effectifs au nom de l'économie de fonctionnement si chère à Bercy.

Les suppressions d'emplois annualisées continuent sans tenir compte des alertes portées par Force Ouvrière ! L'absence de vision sur le devenir des agents, leur emploi et bien entendu le devenir de leurs missions, inquiètent au plus haut point les agents.

Les commissions auxquelles nous participons sont d'avantage des bilans que des réunions de concertation et de décisions. L'administration nous expose les chiffres. Non ce n'est pas un dialogue social ! Force Ouvrière refuse catégoriquement cette situation. Vous parlez de confiance, d'échanges, alors que les annonces sont tardives et exprimées qu'à demi-mot.

Pour Force Ouvrière le mandat est clair : les agents doivent garder leur emploi, disposer de moyens pour travailler et obtenir un vrai déroulement de carrière.

Amiral, il faut avoir une sacrée dose d'optimisme pour voir dans la situation actuelle quelques sujets de satisfaction pour les personnels civils. Pourtant ils continuent d'accomplir leurs missions dans des services parfois à la limite de la rupture.

Prenez garde à ne pas aller au-delà du seuil de tolérance des agents !

Nous avons dénoncé la présentation purement comptable opérée pour ces restructurations lors de notre bilatérale du 18 novembre 2014. En effet, les créations de postes se substituant aux suppressions ne font pas $+1 -1 = 0$. Les agents concernés doivent bénéficier du PAR.

Nous ne pouvons finir notre déclaration sans évoquer un sujet crucial tant il constitue la revendication majeure de Force Ouvrière, à savoir le rééquilibrage Militaires-Civils sur les fonctions de soutien. Le recrutement doit se dérouler sous trois axes : la reconversion au titre de la loi 4139.2 = 1/3, l'avancement au choix et la requalification = 1/3 et un tiers recrutement concours. Ceci permettrait donc un rajeunissement des effectifs et l'instauration d'un véritable parcours professionnel.

Amiral, les agents sont dans l'attente de réponses claires de votre part.

Merci de votre attention